

# Impôts : le record, c'est pour les célibataires belges !

Dans aucun des 33 autres pays de l'OCDE, ils ne sont autant taxés que chez nous

**● La Belgique occupe encore une place peu enviable dans la dernière étude que l'OCDE vient de dédier aux impôts sur les salaires. L'exercice 2015 retourne le couteau dans la plaie, surtout pour les célibataires sans enfant : nulle part ailleurs, on ne les taxe autant que chez nous.**

> **Le record dont se passeraient les célibataires belges.** L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économiques) a donc comparé une nouvelle fois les salaires moyens des citoyens de ses 34 pays membres. Son verdict est tranchant : la charge fiscale a globalement continué d'augmenter l'an dernier. Deux catégories ont été « privilégiées » dans l'étude : les célibataires sans enfant et les familles avec deux enfants (vivant avec un seul salaire). Pas de chance, même si ce n'est pas la surprise du siècle : les célibataires belges (rémunérés au salaire moyen) subissent une

**■ SALAIRE : ENTRE BRUT ET NET, LE BELGE PERD 9.000 € SUR LE LUXEMBOURGEOIS**

charge fiscale plus importante que partout ailleurs (55,6 %), devant l'Autriche (49,4 %) et l'Allemagne (49,3 %). À l'autre bout de l'échelle, on trouve Israël (20,5 %), la Nouvelle-Zélande (17,2 %) et le Chili (7 %). Cela va à peine mieux pour les familles : la Belgique occupe là une peu attrayante deuxième place (40,6 %) derrière la Grèce (43,4 %) et devant la France (40,5 %).

> **Taux d'imposition largement au-dessus de la moyenne.** Les pourcentages précités tiennent compte de l'impôt des personnes physiques (IPP), ainsi que des cotisations sociales payées par les travailleurs et leurs employeurs, une addition qui est diminuée des prestations familiales (allocations familiales) reçues et divisée par les coûts to-

taux de la main-d'œuvre (ouf!). Si l'on simplifie le tout, en additionnant « simplement » l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale payées par les salariés en pourcentage du salaire (brut) moyen, la situation ne s'arrange pas pour nos portefeuilles :

le taux moyen d'imposition est de 25,5 % dans les pays de l'OCDE. En Belgique, le taux atteint 42,3 % des rémunérations (brut) pour les célibataires sans enfant. L'Allemagne et le Danemark sont les deux seuls autres pays dont les taux sont supérieurs à 35 %.

En 2014, la part de l'impôt sur le revenu est supérieure à celle des cotisations de sécurité sociales pour 23 des 34 pays étudiés. Il y a deux pays où aucune cotisation de sécurité sociale n'est prélevée sur le salaire des travailleurs : l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

> **Salaires : la Belgique dans le peloton.** Selon, l'OCDE, le salaire (brut) moyen a augmenté de 0,6 % en Belgique, si l'on compare les rémunérations de 2013 et 2014. La

hausse dépasse les 2 % en Allemagne, en Hongrie, en Islande ou en Suède, les 3 % en Tchéquie, en Slovaquie ou en Norvège et elle atteint même 4 % en Irlande et 8 % en Turquie. En Grèce, la comparaison est à la baisse : -2,9 % entre 2013 et 2014. C'est aussi le cas au Portugal (-1,2 %).

Le salaire brut moyen d'un couple marié avec deux enfants est de 50.806 euros, selon les calculs de l'Organisation, ce qui place la Belgique en sixième position (sur les 34 pays), derrière la Suisse (61.176 euros), le Luxembourg (55.337 euros), la Norvège (54.598 euros), les Pays-Bas (54.509 euros) et l'Allemagne (52.990 euros). Après le passage du fisc, la comparaison du revenu net fait dégringoler la Belgique (39.184 euros) en neuvième position. Pour donner une dernière comparaison, la différence entre les salaires moyens belges et luxembourgeois est de 4.531 euros brut et de 13.648 euros net... À l'avantage de nos voisins, bien sûr ! ■

DIDIER SWYSEN

## VIRAGE FISCAL

### Un expert : « On devrait gagner 4 ou 5 places »

Il y a deux semaines, le gouvernement de Charles Michel révélait son « virage fiscal », le fameux « tax

shift ». Parmi les mesures annoncées, le renforcement des bas et moyens salaires à hauteur de 100 euros par mois (c'est du moins l'objectif) et la baisse des cotisations sociales pour les employeurs (de 33 à 25 %). Ces mesures pourraient-elles permettre à la Belgique de se classer à une place raisonnable dans ce genre d'enquête internationale ? « Cela devrait avoir un impact », reconnaît Philippe

Ledent, « senior economist » chez ING, « vu que beaucoup de pays ont un niveau de taxation élevé. Une place, ou même plusieurs, cela se joue à pas grand-chose. »

#### PRESSION FISCALE TOUJOURS FORTE

L'expert ajoute néanmoins un bémol : qui va bénéficier de la baisse de la pression fiscale, à hauteur de 100 euros par mois ? « Cette mesure est encore très floue, on n'en

connaît pas la forme. Cela dit, ces mesures devraient avoir un double effet bénéfique. N'allez pas croire que cela nous amènerait du podium à une place en milieu de classement dans ce genre d'enquête internationale, mais on peut espérer gagner quatre ou cinq places et sauter la France, par exemple. De toute manière, en Belgique le niveau de taxation restera élevé. » ■

D.S.W.

## IMPÔTS

## IPP + cotisations sociales (en % du salaire brut moyen)

Célibataire sans enfant		Couple marié, 2 enfants (1 salaire)	
Belgique	<b>42,3%</b>	Danemark	27,2%
Allemagne	39,5%	Pays-Bas	25%
Danemark	38,1%	Belgique	<b>22,9%</b>
Italie	31,6%	Allemagne	21,1%
Pays-Bas	31,4%	Italie	19,4%
Luxembourg	29,9%	Royaume-Uni	18,7%
France	28,7%	France	17,8%
Suède	24,4%	Suède	17,8%
Royaume-Uni	23,7%	Espagne	15,4%
Espagne	23%	Luxembourg	4,6%

## Salaire moyen annuel (net)

Célibataire sans enfant		Couple marié, 2 enfants (1 salaire)	
Luxembourg	8.821€	Luxembourg	52.832€
Pays-Bas	37.440€	Allemagne	41.875€
Royaume-Uni	35.713€	Pays-Bas	40.943€
Suède	32.276€	Belgique	<b>39.184€</b>
Allemagne	32.065€	Royaume-Uni	38.057€
Danemark	29.730€	Suède	35.111€
Belgique	<b>29.309€</b>	Danemark	34.955€
France	28.965€	France	33.417€
Espagne	27.669€	Espagne	30.397€
Italie	25.447€	Italie	29.985€